



TRANSPORT HELIPORTE SANITAIRE

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'UNE ANOMALIE DE FONCTIONNEMENT

Cadre réservé ARS

N° enregistrement SIVSS :

DECLARATION



Plateforme de veille et urgences sanitaire
24h / 24h et 7j/7j

☎ : 0 825 811 411 (0,15 € /minute)
ars75-alerte@ars.sante.fr

1. Date et heure de déclaration : _____

2. Déclarant

Nom de l'établissement ou de la structure	
FINESS	
Adresse	
Nom et qualité du déclarant	
Téléphone /T élécopie	
Courriel	



3. Nature de l'anomalie de fonctionnement (cochez la case correspondante)

- Non-respect des procédures régionales
- Défaut de coordination entre acteurs
- Défaut de communication entre acteurs
- Autre

3. Description rapide de l'évènement

4. Classification de l'anomalie de dysfonctionnement par le Déclarant

- Anomalie simple sans conséquence significative
- Anomalie qui aurait pu avoir des conséquences pour le patient
- Anomalie avec des conséquences pour le patient *
- Autre

- * Pour rappel :
- Les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) doivent être déclarés et analysés par tous les professionnels de santé quel que soit leur secteur d'exercice : en établissement de santé, en ville, dans le médico-social.
 - Un EIGS est un évènement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie du patient ayant conduit à son décès, à la mise en jeu de son pronostic vital ou à un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale. Tous les types de soins sont concernés : investigations, traitements, actes médicaux à visée esthétique ou actions de prévention ([Décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016](#)).
 - La déclaration est à faire sur le Portail de signalement des évènements sanitaires indésirables : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>